

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives
aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers
de soins de longue durée

District de Toronto

5700, rue Yonge, 5^e étage
Toronto (Ontario) M2M 4K5
Téléphone : 866 311-8002

Rapport public initial

Date d'émission du rapport : 6 juin 2024

Numéro d'inspection : 2024-1499-0002

Type d'inspection :

Plainte

Incident critique

Titulaire de permis : Fondation Mon Sheong

Foyer de soins de longue durée et ville : Mon Sheong Home for the Aged, Toronto

Inspectrice principale/Inspecteur principal
Irish Abecia (000710)

**Signature numérique de
l'inspectrice/Signature numérique de
l'inspecteur**

Irish J Abecia  Signé numériquement par Irish J Abecia
Date : 2024.06.07 09:57:02 -04'00'

Autres inspectrices ou inspecteurs

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 13 au 17, du 22 au 24, et les 27 et 28 mai 2024

Les dossiers suivants du Système de rapport d'incidents critiques (SIC) ont été examinés :

- Plainte : n° 00108135 [SIC : 3002-000004-24] lié à une chute
- Plainte : n° 00109301 [SIC : 3002-000005-24] lié à des comportements réactifs

Les inspections concernaient :

- Plainte : n° 00116068 lié aux frais des résidents, aux soins et services aux résidents, et aux soins de la peau et des plaies

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives
aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers
de soins de longue durée

District de Toronto

5700, rue Yonge, 5^e étage
Toronto (Ontario) M2M 4K5
Téléphone : 866 311-8002

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Soins et services de soutien aux personnes résidentes (Resident Care and Support Services)

Prévention et prise en charge des lésions cutanées et des plaies (Skin and Wound Prevention and Management)

Comportement réactifs (Responsive Behaviours) Prévention de maltraitance et de négligence (Prevention of Abuse and Neglect) Prévention et gestion des chutes (Falls Prevention and Management)

Frais des résidents et comptes en fiducie (Resident Charges and Trust Accounts)

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Soins de la peau et des plaies

Problème de conformité n° 001 — avis écrit remis aux termes de la disposition 154(1) 1 de la *LRSLD* (2021).

Non-respect de : la disposition 55(2)b(iv) du Règl. de l'Ont. 246/22

Soins de la peau et des plaies

55(2) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce qui suit :

b) le résident qui présente des signes d'altération de l'intégrité épidermique, notamment des ruptures de l'épiderme, des lésions de pression, des déchirures de la peau ou des plaies, à la fois :

iv) est réévalué au moins une fois par semaine par un membre du personnel infirmier autorisé, si cela s'impose sur le plan clinique.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce qu'un résident présentant une altération de l'intégrité de la peau soit réévalué au moins une fois par semaine.

Justification et résumé

Un résident a reçu une évaluation pour son altération de l'intégrité de la peau. L'altération de l'intégrité cutanée du résident n'a pas fait l'objet d'une évaluation pendant deux semaines après avoir été initialement observée.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives
aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers
de soins de longue durée

District de Toronto

5700, rue Yonge, 5^e étage
Toronto (Ontario) M2M 4K5
Téléphone : 866 311-8002

Le directeur adjoint des soins infirmiers (DASI) du foyer a déclaré que le personnel était censé effectuer des évaluations hebdomadaires. Le responsable des soins de la peau et des plaies du foyer à l'époque, une infirmière auxiliaire autorisée (IAA), a reconnu que les évaluations auraient dû être effectuées chaque semaine.

Le fait de ne pas réévaluer l'altération de l'intégrité de la peau d'un résident peut augmenter le risque que le personnel ne puisse pas évaluer et surveiller la progression de la plaie et déterminer si d'autres interventions sont nécessaires.

Sources : dossiers cliniques du résident; entretiens avec l'ADSR et l'IAA.

[000710]